

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - 2018

Les Ecuries de Lamanon
Route d'eyguières 13113 Lamanon Tél
: 04 90 53 59 01

CAVALIER / CAVALIERE

Nom Prénom

Date de naissance / / E-mail

N° licence FFE / / / / / / Niveau équestre

Adresse

Code postal Ville

Tél Mob. / / / / Fixe / / / /

Recevez vous les mails des écuries ? oui/non Si non, adresse mail

Personne(s) à contacter en cas d'urgence

Tel : / / / /

- Je m'inscris pour
- Un forfait annuel d'enseignement
 - Cartes de 10 séances ou cours particuliers
 - Pension

Jour et créneau horaire :

Nombre de monte par semaine : 1 2

TARIFS :

	montant	Mois encaissement
1 trim		
2 trim		
3 trim		

Conditions Générales de Vente

1. Inscription

L'inscription à l'établissement est souscrite pour une saison d'équitation liée à l'année scolaire. Toute inscription à une séance d'équitation comprend un encadrement et un droit d'accès aux installations sportives, dont la fréquence est définie, hors vacances scolaires.

2. Licence FFE

L'établissement est adhérent de la Fédération Française d'Equitation et peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale de pratiquant et de compétition. La licence de pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés), de pratiquer une activité d'équitation, de bénéficier de réductions et de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir tous les deux mois Le Mel Cavalier FFE avec les informations pratiques sur les partenariats, notamment sur les plus grands concours et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La licence de compétition permet l'accès aux compétitions fédérales.

La pratique de l'équitation, en tant que sport de pleine nature avec un animal vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles peut exposer un cavalier à des risques de dommages corporels et l'établissement rappelle vivement l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant ces risques.

La licence pratiquant FFE permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile vis-à-vis de tiers et d'une assurance individuelle pour le cavalier couvrant le risque de décès et d'invalidité (dont le montant des garanties est détaillé en pages 4 et 5, sur le site peasantassure.fr ou la page cavalier du licencié sur www.ffe.com).

Ces deux garanties d'assurances sont offertes à tout licencié FFE, ce dernier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et pourra solliciter, le cas échéant auprès de l'établissement la souscription d'assurances complémentaires avec davantage de garanties (détaillées en pages 4 et 5), à des tarifs préférentiels.

3. Pratique de l'équitation

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive, nécessitant un avis médical de non contre indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par l'établissement. Le cavalier s'engage à : - respecter les autres cavaliers

- respecter les équidés et leur bien-être

- respecter les consignes de l'établissement équestre et ses bénévoles - respecter l'environnement

- informer l'établissement de toute contre indication à la pratique équestre

Le cavalier est informé par l'établissement de l'intérêt de porter un casque aux normes à l'exception de certaines disciplines pour lesquelles le règlement sportif FFE autorise l'absence de port du casque.

Par séance d'équitation il faut entendre un temps de préparation de l'équidé, l'échauffement du cavalier, l'activité équestre encadrée et la remise à l'écurie de l'équidé.

La durée d'une séance peut varier en fonction du niveau du cavalier, du but poursuivi pour la séance et/ou des conditions climatiques.

Des séances théoriques, de préparation physique ou de découverte de l'environnement équestre et du bien-être de l'équidé peuvent être intégrées au programme sportif de chaque cavalier.

En fonction du niveau des cavaliers, un programme sportif de la saison peut être défini, dans l'objectif de passer des Galops et/ou de participer à des compétitions. Les inscriptions aux stages ou compétitions à des dates définies font l'objet d'une réservation auprès de l'établissement revêtant un caractère ferme et définitif au regard de la gestion de la cavalerie, l'encadrement et de la logistique.

4. Vol / dégradation de matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'établissement équestre n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité.

Les cavaliers s'engagent à utiliser raisonnablement le matériel mis à disposition par le club, à le ranger et le nettoyer afin que les autres cavaliers puissent retrouver un matériel dans un état correct.

5. Fichier informatique

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

6. Image des personnes

Les cavaliers ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées durant les activités du club. Lorsqu'ils acceptent la captation de leur image, ils cèdent irrévocablement à l'établissement équestre, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités équestres, sur le site Internet du club, sur des flyers ou sur tout support existant ou à venir, sur le territoire français. Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer l'établissement équestre avant toute prise de vue.

7. Prix des prestations

Les prix des prestations proposées par l'établissement équestre sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site Internet du club ou transmises au cavalier par email ou courrier. Tout client le souhaitant pourra se voir remettre une facture correspondant à la prestation réalisée.

Pour le choix d'un forfait annuel, la cotisation est incluse

Pour le choix des cartes de 10 séances, il faut rajouter à l'inscription, la cotisation annuelle.

Date et Signature

